1er octobre 2003 **03.360**

Question Claude Borel

Cité universitaire en péril?

L'actuel gérant de la Cité universitaire a dénoncé la convention d'exploitation pour fin 2003. Il semble qu'aucun repreneur n'ait été trouvé jusqu'ici, notamment pour des raisons financières.

Comment le Conseil d'Etat voit-il l'avenir de la Cité universitaire qui contribue, en cette période de crise du logement, à l'attractivité de notre Université et à la venue d'étudiants externes, eux-mêmes sources d'importantes contributions fédérales et cantonales nécessaires au financement de notre alma mater?

Quels sont les enjeux financiers sous-jacents (subventions, prix des repas et des chambres, etc.) à la crise actuelle? Cette dernière entraînera-t-elle des licenciements?

Quel est l'organe de décision qui fixe les principes de gestion de la Cité universitaire?

Cosignataires: Pierrette Erard, M. Juan et M. Bise.